 Ville de Montréal Service du capital humain Description de tâches	Col bleu
---	----------

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
HORTICULTEUR(TRICE) SPÉCIALISÉ(E) - MUSÉUMS NATURE DE MONTRÉAL	5m26	015394	17

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la responsabilité et la réalisation de la production, la régie de culture et de gestion et de la conservation des végétaux et de leurs activités connexes. Il collabore à l'établissement des objectifs et des priorités de sa spécialité et est responsable de la direction et de la surveillance d'une équipe d'employés affectés aux tâches horticoles. Il s'assure de l'exécution des activités sous sa responsabilité.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale et exige une connaissance supérieure des activités propres à la spécialité. Il est principalement responsable de l'organisation et de la réalisation des activités de sa spécialité et la mise en valeur de l'établissement. Un employé de rang supérieur s'assure que le travail est effectué selon les règles d'usage.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Participe, avec ses supérieurs, à l'établissement des objectifs et des priorités quant aux orientations et au développement de la collection ou du jardin spécialisé dont il a la responsabilité.
2. Dirige une équipe désignée aux activités d'une collection ou d'un jardin spécialisé; donne les instructions aux membres de l'équipe et surveille l'exécution du travail. Exécute les opérations manuelles horticoles: préparation, plantation, ensemencement, entretien de végétaux, arrosage, interventions phytosanitaires nécessaires à la réalisation de l'activité.
3. Assure la préservation et l'enrichissement de la collection ou du jardin spécialisé. Fournit l'assistance dans les programmes de conservation. Contribue, avec les membres de l'organisation, à la mise en valeur des collections.
4. Collabore à l'identification des végétaux, procède à l'inventaire de la collection ainsi qu'à la saisie des données.
5. Intervient dans la sélection et l'acquisition des végétaux et produits horticoles avec les fournisseurs.
6. Contrôle la qualité des différents produits utilisés et le bon état des installations afin de maintenir des conditions de culture optimales.
7. Effectue différents échantillonnages et analyse les résultats. Lors d'anomalies, s'assure de l'application des mesures correctives.
8. Expérimente de nouvelles techniques ou méthodes de travail dans le déroulement de sa spécialité.
9. Informe le public et les intervenants du domaine, à titre d'expert, sur les activités horticoles.
10. Collabore à la réalisation d'événements spéciaux de l'institution tel que le Rendez-vous horticole.
11. Informe son supérieur des besoins de main d'oeuvre, de matériel et d'équipement nécessaires à l'exécution des travaux. Voit à la bonne utilisation et à l'entretien du matériel et des équipements utilisés.
12. Signale les diverses anomalies et les troubles majeurs rencontrés dans le fonctionnement de l'équipe.
13. Conduit un véhicule motorisé nécessaire à l'exécution de ses tâches.
14. Rédige différents rapports concernant les activités de son équipe et prend les mesures de corrections nécessaires.

QUALITÉS REQUISES

CONNAISSANCE SUPÉRIEURE:

- de la spécialité et des activités afférentes

BONNE CONNAISSANCE:

- des techniques et méthodes modernes en horticulture
- des suivis environnementaux
- des insectes et autres agents destructeurs ainsi que des principales maladies des plantes et de leurs symptômes
- des produits phytosanitaires, des engrais et autres produits chimiques, de leur mode d'emploi et de leur toxicité
- de l'organisation et de l'équipement des entreprises horticoles
- du vocabulaire, de la littérature et de la nomenclature botanique et horticole
- des outils de bureautique

HABILETÉ:

- à travailler en équipe
- à faire des rapports succincts
- à manier l'outillage et l'équipement horticoles
- à communiquer et à faire des présentations auprès de divers publics
- à vulgariser les techniques et connaissances horticoles
- à faire respecter les règles de santé et sécurité au travail, relatives aux employés sous sa juridiction
- exécuter et faire exécuter correctement et efficacement toutes les opérations inhérentes à l'horticulture

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION:

- Détenir un diplôme d'études collégiales pertinent à la fonction
- Posséder un permis de conduire valide

EXPÉRIENCE:

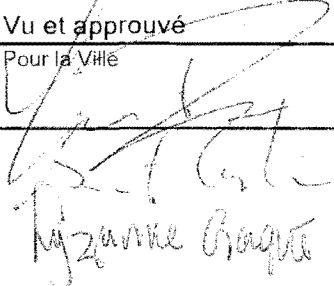
- Quelques années d'expérience dans un travail horticole

OU

Toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction

N.B. Est considéré comme un équivalent une attestation professionnelle spécialisée en horticulture additionnée de plusieurs années d'expériences.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
	2011	03	24	